



## Séparation et donation aux enfants

-----  
Par patricia33

Bonjour,  
nous allons divorcer. Nous sommes propriétaires d'une maison intégralement payée d'une valeur inférieure à 250 000 ?.  
Mon mari souhaite que je reste dans la maison et veut donner sa part à nos deux enfants majeurs.  
Nous nous demandons si c'est possible et si aucun des enfants ne peut me mettre dehors s'ils souhaitent ensuite vendre.  
Quelle serait la procédure pour me mettre à l'abri (autre que racheter ma part, ce qui est possible mais me fait prendre à nouveau un gros crédit) ?  
merci de votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Par exemple, la donation aux enfants peut porter sur la nu-propriété seulement et à vous l'usufruit.  
Dans ce cas, vous pourrez rester votre vie durant dans cette maison, ou encore la louer et percevoir des loyers.  
Cette donation devrait faire partie de la liquidation de la communauté, afin de minimiser les droits et taxes.

Consultez votre notaire : il aura la meilleure réponse.

-----  
Par patricia33

Merci de votre réponse rapide.